

présent Accord pourra prier le Président de la Cour internationale de justice de désigner un troisième membre. Si l'un des membres ne remplit pas ses fonctions, un successeur lui sera désigné suivant la même procédure et dans le même délai que ci-dessus.

3. Chacun des membres du Tribunal aura voix délibérative. Chaque décision du Tribunal sera rendue à la majorité des voix et constituera un règlement complet et définitif de la question sur laquelle elle portera.

4. Chacun des membres du Tribunal sera un juge ou un avocat ayant la compétence voulue pour occuper un poste judiciaire élevé dans son Etat national. Aucun des membres ne devra, avant sa désignation, avoir été relié ni directement ni indirectement à une affaire quelconque se rattachant au présent Accord.

5. Chacun des membres du Tribunal, avant d'assumer ses fonctions, signera devant les Greffiers conjoints du Tribunal une déclaration solennelle par laquelle il promettra d'examiner avec soin et impartialité toute affaire dont il sera saisi et de la régler en usant de son meilleur jugement et en conformité des dispositions du présent Accord. Un duplicata de chaque déclaration de cette nature sera remis à l'un et l'autre Greffier conjoint du Tribunal, qui le conservera.

## ARTICLE II

1. Le Tribunal entendra et règlera à titre définitif chaque réclamation qui lui sera présentée conformément aux dispositions du présent Accord. Chaque jugement du tribunal se fondera sur l'une ou plusieurs des questions suivantes et observera les principes énoncés dans le présent Article:

- a) La construction et le maintien du barrage Gut ont-ils été la cause immédiate du dommage ou du détriment subis par la propriété faisant l'objet de la réclamation?
- b) Si la construction et le maintien du barrage Gut ont été la cause immédiate du dommage ou du détriment subis par cette propriété, quelles ont été la nature et l'importance du dommage?
- c) Existe-t-il une obligation juridique de verser une indemnité pour tout dommage ou détriment causé à cette propriété par la construction et le maintien du barrage Gut?